



Récapitulatif des questions liées au Benefits shop – Cadres

Montant budget Benefits shop

1. Comment est calculé le budget ?

Budget Benefits shop = (salaire brut mensuel brut x 1,5) + 12,5%

Exemple pour un salaire de 5.000€ brut → (5.000x 1,5) + 12,5% = 8.437,5€ brut

Remarque : si vous bénéficiez d'une voiture FIP (Flex Income Plan), alors le budget Benefits shop est basé sur votre salaire brut après déduction de la contribution de la voiture FIP

Exemple pour un salaire de 5.000€ brut avec une contribution de 500€/mois pour une voiture FIP
→ (4.500x 1,5) + 12,5% = 7.593,75€ brut

2. Comment est calculé le budget pour un collaborateur qui rejoint en cours d'année ?

Le budget est calculé au prorata en fonction du nombre de mois que l'employé a prestés chez HM
= [((montant mensuel brut /12) x le nombre de mois prestés) x 1,5] + 12,5%

Exemple pour un salaire de 5.000€ brut pour une personne qui a commencé le 1^{er} juillet de l'année en cours → [(5.000€ x6/12) x 1,5] + 12,5% = 4.218,75€ brut

3. Que se passe-t-il si du budget reste disponible à la clôture du Benefits shop ?

Tout budget non utilisé à la clôture du Benefits Shop est automatiquement converti en montant brut sur la fiche de paie (sans application du supplément de 12,5 %).

4. Les collaborateurs faisant l'objet d'une saisie sur salaire ou d'une médiation collective de dettes ont-ils accès au Benefits Shop ?

Non.



Choix

5. Le choix entre l'option 1 ou 2 est-il définitif ?

Les collaborateurs peuvent modifier leur choix jusqu'à fin 2026 inclus. À partir de 2027, le choix deviendra définitif.

6. Que dois-je faire si je ne veux pas passer par le Benefits shop pour ma Prime de Fin d'Année ?

Aucune action n'est nécessaire si vous ne souhaitez pas passer par le Benefits Shop. Dans ce cas, vous recevrez en décembre la totalité de votre prime de fin d'année sur votre fiche de paie.

Attention : il n'est pas possible de désactiver les mails de rappel envoyés par Attentia. Vous recevrez donc des rappels automatiques vous invitant à utiliser le budget via le Benefits Shop ; vous pouvez les ignorer si vous ne voulez pas participer.

7. Est-ce que je peux choisir le paiement de mon bonus en warrants et ma prime de fin d'année en brut sur ma fiche de salaire, ou inversement ?

Oui, les deux dispositifs sont indépendants. Vous pouvez par exemple décider de percevoir votre bonus en warrants et votre prime de fin d'année en brut sur votre fiche de salaire. À l'inverse, vous pouvez également opter pour le versement de votre bonus en brut et utiliser votre prime de fin d'année dans le Benefits Shop.



Les avantages disponibles dans le Benefits shop

8. Quelles sont les avantages disponibles dans le Benefits shop ?

- Paiement via Warrants
- Catalogue multimédia de Vanden Borre (smartphone, tablette, PC, montre connecté et accessoires)
- Remboursement des abonnements GSM privés pour le travailleur et les membres de sa famille
- Remboursement de dépenses (épargne pension, assurance hospitalisation, assurance ambulatoire et contribution à la voiture REG)
- Carte Ekivita
- Vélo (à partir de 24 pouces)
- Jour(s) de congé (maximum 5)
- Œuvres caritatives

9. Quel est le délai de livraison ?

Le délai de livraison dépend de la disponibilité en stock. Si l'article est en stock, la livraison est effectuée dans la semaine qui suit la commande.

- Vanden Borre livre à domicile.
- Pour les vélos, le retrait s'effectue en magasin.

10. Quelle est la procédure pour commander un vélo ?

- I. Sur Flexible Reward, vous trouverez le lien vers tous les magasins partenaires UBike (environ 500 en Belgique).
- II. Lors de votre visite au magasin pour obtenir un devis, précisez qu'il s'agit d'un vélo « Benefits Shop via HMB ».
- III. Le vendeur envoie le devis à UBike.
- IV. Vous recevez ensuite un mail d'UBike avec le devis que vous devez valider.
- V. Encodrez la commande dans Flexible Reward : indiquez le numéro de commande fourni par UBike.
- VI. Compensation & Benefits valide la demande.
- VII. Vous recevrez un e-mail vous indiquant quand vous pouvez aller chercher votre vélo.

11. Y a-t-il une assurance sur le vélo ?

Oui. L'assurance est souscrite automatiquement au moment de la commande. Le pack obligatoire comprend : assurance, assistance et entretien.

12. Combien coûte la carte Ekivita ?

La carte Ekivita coûte 23,57€.



13. Puis-je acheter un iPhone et une tablette la même année ?

Oui, car l'iPhone et la tablette n'appartiennent pas à la même catégorie d'accessoires.
Le catalogue Vanden Borre comporte cinq catégories :

- I. Smartphone
- II. Tablette
- III. Ordinateur
- IV. Montre connectée
- V. Accessoires

14. Est-ce que les smartphones doivent être utilisés à des fins professionnelles ?

Non. Un smartphone acheté via le Benefits Shop peut être utilisé à des fins privées.

15. Quelles informations dois-je fournir pour choisir le remboursement de l'épargne-pension ?

Lorsque vous sélectionnez cet avantage dans le Benefits Shop, vous devrez uploader un document justificatif : soit une fiche fiscale reçue de votre banque, soit un extrait de compte.

Sur ce document (quel qu'il soit), les informations suivantes doivent apparaître :

- Nom et prénom
- Année fiscale N-1
- Montant payé (mensuel ou annuel)

16. Si mon abonnement GSM est compris dans un pack, que dois-je faire ?

Lors de la sélection de cet avantage dans le Benefits Shop, vous devez uploader la facture comme preuve d'abonnement et saisir le montant correspondant.

Si votre abonnement GSM fait partie d'un pack, divisez la facture par le nombre de services compris dans le pack.

Exemple : pack téléphone – Wi-Fi – TV → diviser la facture par trois.



Délais de mise à disposition / propriété

17. Après combien de temps suis-je propriétaire de mon vélo ou de mon appareil multimédia ?

La période de mise à disposition est de 2 ans. Ensuite vous pouvez :

- Soit rendre le matériel
- Soit le racheter. Ce qui correspond à 10 % du prix d'achat TVA comprise, déduit en net de votre salaire le mois qui suit la fin de la période de mise à disposition.

Exemple : vous achetez un Iphone à 1500€ en octobre 2025. Alors en 2027, 150€net seront déduit de votre salaire de novembre. A ce moment-là, l'IPhone sera à vous.

Remarque : si le collaborateur quitte l'entreprise avant la fin de la mise à disposition, la valeur résiduelle sera déduite de son pécule de sortie et il deviendra propriétaire.

Remarque : Un collaborateur qui part bientôt à la retraite, peut profiter du Benefits shop s'il souhaite un vélo ou un appareil multimédia. La période de mise à disposition sera alors plus courte. Par contre, s'il souhaite des warrants, il ne pourra en bénéficier que s'il est encore en service au 1^{er} jour de vente des warrants.

18. Est-ce que le nouveau système est rétroactif par rapport à l'ancien ?

Non, la période de mise à disposition du matériel acheté avec l'ancien Benefits shop (mars) reste inchangée, c'est-à-dire 3 ans. Il faut attendre la fin de celle-ci pour racheter un produit de la même catégorie.

Exemple : j'ai acheté un vélo via le Benefits shop en mars 2023 → je dois attendre octobre 2026 pour pouvoir racheter un vélo sur le nouveau Benefits shop.

19. Les produits bénéficient-ils d'une garantie ?

Oui. Les produits multimédias et les vélos sont couverts par une garantie de deux ans.

Indexation

20. Que se passe-t-il en cas d'indexation entre octobre et décembre ?

S'il y'a une indexation entre le 1/10 et le 31/12, la différence de salaire sera payée sur la fiche de paie de décembre car il n'est plus possible de changer le budget du Benefits shop ou de le rouvrir.



Impacts du Benefits shop

21. Le Benefits shop a-t-il un impact sur le double pécule de vacances ?

Non.

22. Le Benefits shop a-t-il un impact sur la pension légale ?

Oui, l'impact est cependant minime et varie en fonction du budget utilisé. Pour un budget de 1.000€ utilisé pendant 1 an, l'impact est de 0,50 € net / mois en moins sur la pension.

23. Le Benefits shop a-t-il un impact sur l'assurance groupe ?

Non.

24. Le Benefits shop a-t-il un impact sur la déclaration fiscale ?

Non.

25. Le pourcentage sur le bonus change-t-il ?

Non, ce nouveau système de prime de fin d'année, n'a aucun impact sur le mode de calcul des bonus.

Warrants

26. Quand est-ce que je reçois mon argent ?

Vous recevez le montant de la vente dans un délai de 3 à 4 jours ouvrables.
En 2025, la première date de vente des warrants est fixée au jeudi 18 décembre.

27. Qui sont nos partenaires ?

Nos partenaires sont BNP et Attentia.

28. Les warrants sont-ils visibles sur la fiche de paie ?

Oui. Les warrants sont visibles sur la fiche de paie 60 jours après la vente.

29. Peut-on n'acheter que des warrants dans le Benefits Shop ?

Oui, à condition de ne pas dépasser 20% de son salaire annuel. L'application Flexible Reward limite automatiquement l'achat des warrants si le seuil est atteint.

Remarque : il faut prendre en compte les warrants du bonus d'avril pour le calcul des 20% même s'il s'agit du bonus relatif aux objectifs de l'année N-1



30. Y'a-t-il des frais de revente ?

Il n'y a pas de frais de vente pendant les 30 premiers jours.

31. Que se passe-t-il si je ne vends pas les warrants dans les 30 jours ?

Après 30 jours, les warrants sont vendus automatiquement sauf si le collaborateur a manuellement transféré le montant sur un compte titre.

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez nous contacter :

- Par e-mail : **compensationbenefitscembe@heidelbergmaterials.com**
- Pour toute question relative aux warrants : **bonus@attentia.be**